

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

04/10/2021

N° E21000056 /87 SOL 23

LE VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 28/09/2021, la lettre par laquelle la préfète de la Creuse demande la désignation d'un commissaire enquêteur, en vue de procéder à une enquête publique concernant le dossier déposé par la Sarl Bourgneuf Solaire (filiale de la société ENERPARC), relative à une demande de permis de construire, dans la perspective d'implanter un parc photovoltaïque et ses annexes, au lieu-dit "La Grande Ribière", sur le territoire de la commune de Bourgneuf ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Limoges en date du 31 août 2021 donnant à Mme Christine Mège, vice-président, délégation à l'effet de procéder aux désignations des commissaires enquêteurs.

**DECIDE :**

**ARTICLE 1** : Monsieur Alain Boyron est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à la préfète de la Creuse, à Monsieur Alain Boyron et à la Sarl Bourgneuf Solaire.

Fait à Limoges, le 04/10/2021

Pour Expédition Conforme,  
Le Greffier en Chef,

Le Vice-Président,

Sylvie CHATANDEAU

Christine MEGE